



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

PRÉFET DES YVELINES

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE CREATION DE LA LIGNE 18 RELIANT LES GARES AEROPORT D'ORLY (EXCLUE) A VERSAILLES CHANTIERS, SOLLICITEE PAR LA SOCIETE DU GRAND PARIS (SGP)

Par arrêté inter-préfectoral n°2018-PREF/DCPPAT/BUPPE/063 du 3 mai 2018, les Préfets de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont décidé de soumettre ce projet à une enquête publique de 30 jours consécutifs qui se déroulera

**DU LUNDI 11 JUIN 2018 A PARTIR DE 8H30**

**AU MARDI 10 JUILLET 2018 INCLUS JUSQU'À 19H00.**

Cette demande d'autorisation environnementale concerne les communes suivantes : Antony (Hauts-de-Seine), Bures-sur-Yvette, Draveil, Gif-sur-Yvette, Massy, Orsay, Palaiseau, Paray-Vieille-Poste, Saclay, Vigneux-sur-Seine, Villiers-le-Bâcle et Wissous (Essonne), Châteaufort, Guyancourt, Magny-les-Hameaux et Versailles (Yvelines).

La ligne 18, d'une longueur de 35 km, desservira directement les 3 départements des Hauts-de-Seine, de l'Essonne et des Yvelines. Elle comprendra 10 gares : Aéroport d'Orly (exclue du périmètre d'enquête car intégrée au projet de ligne 14 Sud porté par la RATP), Antonypôle, Massy Opéra, Massy-Palaiseau, Palaiseau, Orsay-Gif, CEA Saint-Aubin, Saint-Quentin Est, Satory, Versailles Chantiers ainsi qu'un centre d'exploitation dédié à la ligne. Son tracé comprend une partie en souterrain et une partie en aérien entre l'Ecole polytechnique à Palaiseau et le golf national de Guyancourt à Magny-les-Hameaux.

### CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE :

Le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de l'autorité environnementale, les avis recueillis lors de la phase d'examen du dossier en application des articles R.181-19 à R.181-32 du code de l'environnement et un registre, préalablement ouvert, coté et paraphé par l'un des membres de la commission d'enquête seront déposés en mairies de Palaiseau, siège de l'enquête, d'Antony, de Versailles et de Magny-Les-Hameaux et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, aux heures normales d'ouverture habituelles des bureaux précisées ci-après :

#### ANTONY

Service Urbanisme (mairie d'Antony – place de l'Hôtel de Ville) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

#### PALaiseau (siège de l'enquête)

Service du Développement Urbain (9 rue Louis Blanc - Tél : 01 69 31 93 07) :

- Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h00
- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- Mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Samedi matin : ouvert chaque 1er samedi du mois de 8h30 à 12h00

Mairie (91 rue de Paris - Tél : 01 69 31 93 00) :

- Lundi : de 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 13h30 à 17h30
- Samedi : de 9h00 à 12h00

#### VERSAILLES

Accueil service de l'Urbanisme (Hôtel de Ville - 4 avenue de Paris) du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

#### MAGNY-LES-HAMEAUX

Hôtel de Ville (1 place Pierre Bérégovoy) :

- Lundi, mardi et jeudi : de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- Mercredi : de 13h30 à 19h00
- Vendredi : de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Samedi : de 9h00 à 12h00

Les pièces du dossier d'enquête seront consultables sur un poste informatique, mis gratuitement à disposition du public en mairie de Palaiseau, siège de l'enquête, aux horaires précités d'ouverture des bureaux au public.

### Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet des services de l'État :

- en Essonne [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) (rubrique : Publications/Enquetes-publiques/Eau/Autres-autorisations/LIGNE18-SGP),
- dans les Yvelines [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr) (rubrique : Publications/Enquetes-publiques/Eau/Enquetes-2018),
- dans les Hauts-de-Seine [www.hauts-de-seine.gouv.fr](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr) (rubrique:Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Eau-Arretes-et-Enquetes-publiques-Eau).

Le dossier d'enquête sera également consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête : <http://autorisationenvironnementale.ligne18.enquetepublique.net>

### PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

La commission d'enquête est composée par M. Henry Mydlarz, ingénieur en retraite, président de la commission ; M. Jean-Pierre Lentignac, ingénieur en retraite ; M. Bernard-Claude Panet, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour informer et recevoir les observations écrites et orales faites sur ce projet, dans les mairies suivantes aux dates et heures précisées ci-contre :

#### Palaiseau (Essonne)

- |            |    |         |      |    |       |   |       |
|------------|----|---------|------|----|-------|---|-------|
| - Jeudi    | 14 | juin    | 2018 | de | 14h30 | à | 17h30 |
| - Samedi   | 23 | juin    | 2018 | de | 9h00  | à | 12h00 |
| - Mercredi | 27 | juin    | 2018 | de | 14h30 | à | 17h30 |
| - Jeudi    | 5  | juillet | 2018 | de | 9h00  | à | 12h00 |
| - Mardi    | 10 | juillet | 2018 | de | 16h00 | à | 19h00 |

#### Versailles (Yvelines)

- |         |    |         |      |    |       |   |       |
|---------|----|---------|------|----|-------|---|-------|
| - Jeudi | 21 | juin    | 2018 | de | 14h00 | à | 17h00 |
| - Mardi | 3  | juillet | 2018 | de | 14h00 | à | 17h00 |

#### Magny-Les-Hameaux (Yvelines)

- |            |    |         |      |    |       |   |       |
|------------|----|---------|------|----|-------|---|-------|
| - Mercredi | 27 | juin    | 2018 | de | 16h00 | à | 19h00 |
| - Jeudi    | 5  | juillet | 2018 | de | 15h00 | à | 18h00 |

#### Antony (Hauts-de-Seine)

- |            |    |         |      |    |       |   |       |
|------------|----|---------|------|----|-------|---|-------|
| - Vendredi | 22 | juin    | 2018 | de | 14h30 | à | 17h30 |
| - Mercredi | 4  | juillet | 2018 | de | 14h30 | à | 17h30 |

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au maître d'ouvrage, la Société du Grand Paris (Immeuble Le Cézanne, 30 avenue des Fruitiers, 93200 Saint-Denis, tél : 01 82 46 20 00).

### LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être, soit :

- déposées dans le registre d'enquête papier mis à disposition en mairies de Palaiseau (91), d'Antony (92), de Versailles et de Magny-Les-Hameaux (78), pendant les heures normales d'ouverture des bureaux au public mentionnées ci-dessus,

- déposées, **sur le registre dématérialisé**, accessible sur le poste informatique mis à disposition à la mairie de Palaiseau (siège de l'enquête) ou via le site internet des services de l'État en Essonne [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) (Rubriques Publications/Enquetes-publiques/Eau/Autres-autorisations/Lignes18-SGP) ou via le site internet dédié à l'enquête (<http://autorisationenvironnementale.ligne18.enquetepublique.net>) du lundi 11 juin 2018 à partir de 8h30 au mardi 10 juillet 2018 jusqu'à 19h00,

- reçues, de manière écrite ou orale, par l'un des commissaires de la commission d'enquête aux jours et heures de permanences,

- adressées au président de la commission d'enquête :

> par courrier envoyé au siège de l'enquête (Mairie de Palaiseau – Service du Développement Urbain – à l'attention du président de la commission d'enquête ligne 18 - 9 rue Louis Blanc – 91120 Palaiseau). Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie de Palaiseau dans les meilleurs délais et devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête papier (soit le mardi 10 juillet 2018 avant 19h00) ;

> par courrier électronique reçu jusqu'au mardi 10 juillet 2018 avant 19h00 à l'adresse suivante : [autorisationenvironnementale.ligne18@enquetepublique.net](mailto:autorisationenvironnementale.ligne18@enquetepublique.net)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles inscrites sur les registres papier seront consultables à la mairie de Palaiseau, siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

### RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE :

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront consultables sur les sites internet des services de l'État en Essonne, dans les Yvelines et dans les Hauts-de-Seine aux adresses de consultation du dossier d'enquête (voir ci-dessus). Une copie sera tenue à la disposition du public **pendant un an** en mairie des communes concernées par la demande d'autorisation environnementale (voir ci-dessus).

Conformément aux dispositions des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, à l'issue de la procédure, la Préfète de l'Essonne, le Préfet des Yvelines et le Préfet des Hauts-de-Seine statueront sur la demande d'autorisation environnementale après information et éventuellement consultation des Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Dès l'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux des communes impactées par l'opération et les conseils syndicaux de l'Etablissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre, de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, de la Communauté d'Agglomération Communauté Paris Saclay, de la Communauté d'Agglomération Saint-Quentin en Yvelines, de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, l'Etablissement Public Territorial « Vallée Sud Grand Paris » sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale, notamment au regard des incidences environnementales. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.